



Main levée sur paiement direct de pension alimentaire

Par **Asa_old**, le **02/08/2007** à **10:32**

Bonjour,

Je paye la pension alimentaire par paiement direct via mon bulletin de salaire mensuel depuis env. 8 ans.

Je souhaite régler cette PA par n'importe quel autre moyen car je vais changer d'employeur. Mon ex épouse reste très offensive et refusera la main levée par principe.

Existe t-il une procédure qui puisse me permettre de régler cette PA par un autre moyen (virement mensuel ou paiement direct par la banque plutôt que par l'employeur...)sans qu'elle ait à donner son avis ?

Merci
Salutations